

(0095  
2/12)

**APPENDICE**  
DES  
**SOUVENIRS**  
**POLYTECHNIQUES,**  
OU RECUEIL COMPLEMENTAIRE  
**D'OBSERVATIONS, DE MÉMOIRES**  
**ET PROJETS,**

CONCERNANT

L'HYDRAULIQUE, LES DUNES, LES PONTS, L'ARCHITECTURE,  
ET AUTRES OBJETS DIVERS,

NOTAMMENT LES INSCRIPTIONS LAPIDAIRES  
ET LES MÉDAILLES ANTIQUES.

**PAR G. GOURY AÎNÉ,**

INGÉNIEUR EN CHEF DIRECTEUR AU CORPS ROYAL DES PONTS ET CHAUSSEES,  
CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,  
MEMBRE PROFESSEUR DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS  
DE FLORENCE.



**A PARIS,**

**CHEZ CARILIAN-GOËURY, ÉDITEUR,**

LIBRAIRE DES CORPS ROYAUX DES PONTS ET CHAUSSEES ET DES MINES,  
QUAI DES AUGUSTINS, N° 41.

1828.  
955

# DUNES DE SANTEC, DANS LE DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE. Année 1828.

## *Description des Dunes.*

Au Nord-Ouest de Saint-Pol-de-Léon, entre Plougoulm et Roscoff, se trouve le village de Santec, donnant son nom aux Dunes qui couvrent le littoral compris depuis le ruisseau de Kerélec jusqu'à la petite baie de Laber, dite le vieux Roscoff. D'immenses dépôts de sable charriés par le grand courant de la Manche se sont amassés sur les grèves plates et rentrantes de la côte septentrionale du Finistère, et principalement dans la partie que l'on vient de désigner, avec des circonstances alarmantes pour une contrée remarquable par sa belle culture.

Les sables de Santec sont généralement quartzeux, d'une ténuité extrême, presque fluides, et d'une mobilité dangereuse, pour ainsi dire, comme au désert de l'Arabie. Chaque année ces sables envahissaient de nouveaux espaces, et dans leur direction vers le Nord-Est menaçaient la ville de Saint-Pol, qui n'en est éloignée que d'une lieue, sans qu'aucune plantation, aucun accident naturel du terrain pussent arrêter ni modifier ce mouvement rapide.

## *Premiers Travaux*

En 1760, les états de Bretagne, frappés des conséquences fâcheuses d'un pareil état de choses, entreprirent de résister à ce torrent dévastateur. Déjà la superficie des terres, ensablées dépassait 100 hectares, sous une couche de 1m à 1,50 m d'épaisseur. L'insuffisance des moyens employés et des sommes allouées, la négligence des entretiens, la suspension absolue depuis 1790 jusqu'à 1795 inclusivement de tous soins et de toutes ressources, favorisèrent l'envahissement des sables, dont le progrès devint si prompt et si menaçant, qu'il fixa de nouveau la sollicitude administrative.

Des genêts ordinaires, piqués dans les Dunes, comme au temps des premiers travaux, formèrent la première digue opposée au fléau dont il s'agit. Mais bientôt détruits ou surmontés par les sables, ces genêts durent être remplacés par d'autres d'aussi courte durée. En effet, les traces de ces différents travaux ne sont apparentes que par le relief varié des sables qui, dans ces parties, présentent aux vents des surfaces plus développées que s'ils fussent restés dans un plan horizontal. Cependant on forma des lignes de fascinage en genêts, qui déterminèrent une espèce de rideau, faible de résistance.

Aucun projet n'était arrêté; les allocations furent encore modiques, et c'est avec bien de la peine qu'on amortit ce terrible fléau à l'aide de quelques secours éventuels et successifs. Si les encouragements ont toujours manqué aux propriétaires riverains, comme aux ingénieurs, ces derniers, du moins, n'ont cessé de faire tout ce dont leur zèle était capable, pour réclamer des fonds et pour obtenir avec de chétifs moyens des améliorations désormais incontestables.

Lorsque le gouvernement français eut manifesté ses dispositions tutélaires, on présenta divers systèmes de digues et de travaux., tant pour s'opposer au progrès des sables que pour essayer de les fixer dans le domaine envahi.

## *Projets divers.*

On projeta d'abord une espèce de turcie, à redans, comme une ligne de fortification, revêtue en moellons, chargée et couronnée en terre et gazon, semée en ajoncs ou genêts épineux, arbres verts et peupliers, La commission des travaux publics approuva, dans le temps, cette entreprise bien difficile et bien dispendieuse en pareille localité. Mais le discrédit presque subit du papier-monnaie empêcha de donner aucune suite réelle à ce projet de l'ingénieur Le Roux.

Plus tard, conservant le système d'une digue végétante, on proposa de la former au moyen d'un triple cordon de futailles sans fond, jointivement posées le plein de l'une contre le vide de deux autres, parallèlement à la ligne des plus hautes marées, à 50 mètres au-delà. Ces futailles devaient être remplies jusqu'aux deux tiers, en portions égales et alternatives du sable de la grève et de terre végétale prise sur la côte voisine; l'intérieur des futailles semé en prussiers ou pins maritimes, et les interstices en genêts épineux. A l'abri de cette digue avancée, l'on devait répandre sur la surface générale des sables de nombreux bouquets de prussiers, encemencés comme les précédents dans des futailles isolées. Les apports sablonneux s'arrêtaient et s'appuyant contre la digue, les vagues réagiraient sur les apports subséquents et les refouleraient dans la mer. Les semis protégés dans le sol végétal des futailles par le bord saillant des douelles, les premiers jets

auraient acquis de la vigueur et de la fermeté avant d'exposer leurs sommets au-dessus du berceau, et le grand nombre des points d'arrêt formés en arrière aurait pour objet de modifier les courants sablonneux et de préparer la fixation des sables. Ce projet de l'ingénieur en chef Detaillé était présenté en connaissance des procédés indiqués par M. Brémontier, au sujet des dunes situées vers l'embouchure de la Gironde. Mais il dérogeait, comme on le voit, au système de la digue principale de défense.

L'administration des ponts et chaussées, se prononçant d'une manière résolue en faveur du territoire de Santec, recueillit des renseignements et s'occupa d'arrêter le système que l'on appliquerait sur ce point. Celui des dunes de la Gironde prévalut, quoique la nature et l'exposition des sables différassent dans les deux localités; des instructions furent envoyées en conséquence.

## **Organisation d'un système.**

Dans l'année 1807 on démarqua les terrains du domaine public; un bornage authentique s'opéra; une enquête de *commodo et d'incommodo* eut lieu suivant toutes les formalités légales, et sans la moindre contradiction. La superficie circonscrite était alors d'environ 180 hectares. On organisa une commission locale chargée de la police des dunes et de l'emploi des fonds, de concert avec les ingénieurs. On créa, on logea deux gardes surveillants; l'ordre enfin s'établit dans cette branche de service extraordinaire.

On reconstruisit, on étendit successivement les barrages en fascines verticales (1) sur tout le périmètre des sables, C'est-à-dire sur un développement de 3.000 mètres au moins. On sema en pins maritimes du midi la lisière septentrionale des sables, en arrière de la digue, à l'effet de protéger dans la suite les terrains limitrophes sur la direction la plus menacée. Mais, à l'exception des deux premières années, la parcimonie vint encore contrarier tous les efforts.

*(1) Dans le Finistère, le genêt commun (à balai) acquiert une élévation et une force de tige extraordinaire. Les fascines de cette espèce que l'on emploie aux dunes sont rangées jointivement, enfoncées du bas dans le sable, et verticalement maintenues par des perches transversales. Elles ont ordinairement 1,60 à 2 mètres de longueur, 0,50 de circonférence, et sont garnies de trois liens. Une expérience calculée sur une longueur de 1.255 mètres de fascinage exécuté avec surveillance, au moyen de 8.300 fascines, établit le prix du mètre courant à 0 fr 80, savoir:*

*Pour fourniture de genêt, rendu à pied-d'oeuvre : 0 fr. 60 c.*

*Pour main-d'œuvre et pose, tout compris. : 0 fr 20*

*Total : 0 fr 50 c.*

*Lorsqu'un fascinage est affleuré par les apports sablonneux, afin de gagner encore sur le littoral, c'est à dire, pour mettre le front de la digue sous une plus grande influence d'humidité qui contrarie le soulèvement et la volatilisation des sables, on forme, tout près et en avant de la dernière ligne affleurée, un nouveau fascinage planté sur le talus extérieur, mais dont la tête s'élève encore au-dessus du relief adjacent. C'est ainsi que l'on gagne successivement, par degrés, de la largeur et de la hauteur pour le rempart artificiel.*

*Si, comme aux bords de la Gironde, nous avons des pins en abondance, il serait préférable de substituer des madriers aux fascines de genêt, sauf à les disposer et les fortifier par des entretoises horizontales, à la manière des palplanches de batardeaux. Ce noyau de digue présenterait d'autant plus d'avantage, qu'il pourrait resservir pour un nouvel exhaussement, en relevant les madriers l'un après l'autre avant leur entier atteurement, de manière à former un second noyau immédiatement au-dessus du précédent*

Au commencement de 1816 on entrevoyait la cessation des ravages; mais il ne s'offrait aucune amélioration sensible du sol ni même de fixation réelle des sables. Le système des ouvrages se bornait à poursuivre l'exhaussement de la digue et à réparer successivement les brèches. On espérait néanmoins la voir se revêtir, à la longue, de végétaux favorables à sa conservation.

Dès la première visite que je fis en 1816, avec mon frère, alors ingénieur ordinaire dans l'arrondissement de Landerneau, nous eûmes lieu de faire les remarques suivantes:

1 - L'amoncellement des sables ou l'exhaussement des dunes devenait trop considérable sur la ligne avancée;

2 - Les sables ne pouvaient se fixer aucunement sur les sommités étroites. Mais en élargissant la crête de la digue aux dépens du littoral, en formant des clôtures d'abord provisoires, ensuite définitives dans l'enceinte intérieure, et suivant des directions observées, on devait obtenir des résultats sensibles et prompts de fixation des sables et de bonification du sol.

## **Amélioration des dunes.**

On exécuta pendant six années la pratique de ce système composé. On est effectivement parvenu à conquérir sur la plage des zones considérables, on a obtenu des dunes plus régulières, qui n'ont pas moins de 4 mètres au-dessus du niveau des hautes marées, et dont le sommet s'étend partiellement jusqu'à 50

mètres. Plusieurs plantes spontanément poussées sous l'abri de ce rempart procurent des pâturages, et de toute la superficie actuelle des dunes il ne reste guère que la moitié qui ne soit pas couverte de verdure.

## **Premiers produits**

En 1817, plusieurs particuliers, une commune même, encouragés sans doute par les soins assidus de notre administration, par le zèle constant des ingénieurs et de la commission spéciale, par des succès marqués, proposèrent d'affermir des parcelles ainsi bonifiées, pendant le court espace de deux et de trois années, la plupart à la charge de clore; quelques parcelles des mieux situées rapportèrent en outre un prix de loyer plus que suffisant pour couvrir les frais de clôtures des plus mauvaises (*Ces clôtures nommées fossés, suivant l'usage du pays, sont faites en mottes et terres sablonneuses; elles ont 1,30 mètres de hauteur moyenne.*).

Vers la fin de 1818 il y avait 78 hectares (près de la moitié de ces terrains) ainsi affermés, et 1.492 mètres courants de clôture exécutés sans aucun frais pour l'administration, qui en a même retiré plus tard un boni total d'environ 340 francs par an, lequel joint aux allocations toujours faibles du budget administratif, concourt aux réparations les plus urgentes des ouvrages principaux. Enfin divers chemins d'exploitation ont été réservés et démarqués par des clôtures suivant les directions les plus convenables. Je fais observer que les fermiers de ces parcelles n'ont d'abord qu'un droit de pacage dans leurs enclos respectifs. Beaucoup ont obtenu le renouvellement avec prolongation de durée, quelques uns même le droit de culture. Cette modification avantageuse pourra s'autoriser encore, pour une partie seulement des terrains, suivant leur état et leur situation. Quelques parcelles ont pu être cultivées par les soins particuliers des gardes, en panais, pommes de terre et trèfles. Le produit était chétif, mais non décourageant.

## **État des semis.**

Les premiers semis de pins ont peu réussi : le plus grand nombre avait disparu ; le reste avait à peine un demi-mètre d'élévation moyenne après douze ans d'existence. Cependant on a cru devoir faire un dernier essai de pareils semis pendant les années 1818 et 1819. Les apparences actuelles ne présagent point de meilleurs résultats, mais il y a quelques exceptions heureuses parmi les anciens semis.

On a fait en même temps l'essai comparatif, en semis, de l'ajonc et du genêt commun. Ces deux arbustes sont d'autant plus intéressants pour la localité, qu'on les emploie en grande quantité, surtout le dernier, aux réparations et à l'entretien des digues, et qu'on est obligé de l'aller prendre fort loin. L'expérience a prouvé que le genêt n'y prend point d'accroissement, qu'il jaunit et sèche bientôt sur pied; mais que l'ajonc présente une végétation active et soutenue. Semé sur les clôtures, il devra les fortifier en les exhumant. Voilà donc un résultat précieux pour la fixation des sables, utile à l'amélioration du sol et à la réparation des digues. Il est d'ailleurs probable que cet ajonc fournira un abri favorable à d'autres végétaux, peut-être même à des semis plus importants, s'il est donné à quelques arbres de s'élever dans cet aride parahe, plutôt que dans les environs, dont la nudité n'est que trop visible.

## **Végétations spontanées.**

J'ai remarqué, depuis plusieurs années, deux autres végétaux qui poussent naturellement dans les sables de Santec : l'un est une espèce de saule nain, à petites feuilles et branches traînantes, qui paraît se grouper avec facilité ; l'autre une graminée, la *laïche* des sables, qui trace et drageonne au loin J'en ai vu des traînées de 2,50 à 3,00 mètres de longueur, largement nourries et ramifiées. Sa propagation est naturelle et très active.

## **Epreuves comparatives.**

Quant au système des ouvrages défensifs, on a reconnu par l'expérience locale que les dunes élevées, étroites à leur sommet, n'admettaient aucune espèce de végétation. En conséquence, au lieu de s'occuper de l'exhaussement des digues, on s'est attaché, ainsi que je l'ai dit plus haut, à les avancer vers la mer, à s'emparer de toute la grève aride, et à provoquer la formation de petites dunes ou digues transversales, pour multiplier les bas-fonds tout en amortissant la force des vents qui prennent d'enfilade et volatilisent les sables le plus fréquemment. C'est à ces ouvrages transversaux et secondaires qu'on a eu lieu d'appliquer, en 1818 et 1819, l'essai autorisé par M. le directeur général, de piquetages en ajonc, concurremment avec les fascinages en genêt. Une question s'était élevée au sujet de la préférence que l'on attribuait au premier sur le genêt commun, tant pour l'entretien de la digue que pour la fixation des sables au revers. On fit

en conséquence des épreuves comparatives de ces deux arbustes en nature morte. Les uns et les autres furent employés en même temps, sur une même direction, et par files alternatives.

Cette autre expérience, dirigée par M. Vauthier, alors ingénieur de l'arrondissement, a prouvé : que l'amoncellement des sables, tant en avant qu'en arrière de la ligne du piquetage, présente, à très peu près, le même relief pour les deux espèces de genêts; qu'avec l'ajonc il s'opère plus promptement, mais se maintient mal, parce que celui-ci sèche, se dépouille et se brise plus tôt que le genêt commun; la tige du premier est ordinairement moins haute, c'est encore une dualité défavorable. Cependant, pour les réparations de brèches, surtout pour des traverses intérieures, l'ajonc mérite une préférence presque décidée à cause de la priorité de son effet sur celui du fascinage en genêt et de l'infériorité de la dépense. Mais ce dernier ne pourrait être suppléé par l'ajonc dans la formation des digues qui sont à portée des vagues, et qui supportent l'action directe des vents de mer.

## ***Effets des fascinages***

La digue de défense présentait une inflexion dans son plan et se renfonçait vers l'intérieur à sa partie méridionale. Pendant les années 1818 et 1819 on est parvenu à porter en avant cette dernière partie, sur 600 mètres au moins de longueur, par deux fascinages successifs, au moyen desquels on a gagné plus de 50 mètres de largeur réduite ; et l'on est maintenant de front avec l'ancienne partie saillante de la digue principale joignant la limite des hautes marées d'équinoxe. C'est une marche hardie, mais dont le succès n'en est pas moins assuré.

Des repères sûrs et solides ayant déterminé l'élévation produite par ces divers fascinages, l'amoncellement sur la ligne la plus reculée, pendant 12 mois, - (du 3 octobre 1818 au 24 octobre 1819), s'est trouvé de 2 mètres; et sur la ligne la plus avancée, pendant plus de 4 mois, (du 4 juin 1819 au 24 octobre suivant), de 1,40mètre. Ce dernier progrès est le plus rapide sans doute; il a peut-être eu pour cause éventuelle une sécheresse extraordinaire.

L'élargissement de la digue qui résulta de ces opérations produisit un excellent effet. Le sommet, autrefois nu parcequ'il était continuellement remué par les vents, est aujourd'hui couvert en beaucoup d'endroits de deux espèces de graminées, *la lime* arénaire et *la laïche* des sables; cette dernière y forme des touffes considérables, garnies d'épis, et se propage, comme nous l'avons dit, d'une manière heureuse.

## ***Dépôts de goémon.***

On a successivement multiplié, autant que possible, les divisions par clôtures, même dans les sables les plus nus où l'on a d'abord encouragé les dépôts du goémon destiné aux engrais des environs de Saint-Pol, le couvert, les sels et les débris de cette production marine ne pouvant avoir que d'excellents résultats pour la bonification du sol.

## ***Insuffisance des mesures adoptées.***

Les vagues poussées par les vents d'Ouest et de Nord-Ouest ravageaient avec violence le flanc des dunes bordant le vallon où coule le ruisseau de Kerélec. Les réparations devenaient impuissantes de ce côté. L'ingénieur Frimot, alors chargé de l'arrondissement pensa que le seul moyen de s'opposer à ces dégradations funestes était de repousser le ruisseau vers la rive gauche de son cours ordinaire, ou plutôt de barrer une partie du vallon par un épi solide, dans le prolongement du fascinage le plus avancé vers la mer. Cet ouvrage est exécuté depuis 1821; le succès en est on ne peut plus satisfaisant.

La digue extrême de défense se trouvait généralement rectifiée et bien établie. On pouvait alors renoncer aux empiètements sur la mer, pour s'attacher à défendre immédiatement ce rempart précieux, et même à fixer définitivement le dessus de cette digue, problème dont quelque heureux essai découvrira peut-être la solution. Car tout le système d'amélioration employé n'était qu'un effet mieux régularisé de la médiocrité des moyens disponibles, c'est-à-dire, des fonds alloués pour cet objet; il est précaire et strictement provisoire.

En effet :

Au mois de décembre 1820, Une tempête détruisit environ 1.000 mètres courants de barrages en fascines récemment exécutés. Les vagues, poussées sur les dunes, entraînent les sables dans leur chute, rompirent, en deux heures, une barrière formée par trois lignes successives de dunes, ouvrage de douze années, ouvrirent une large voie aux nouveaux sables qui pénétraient déjà par cette brèche; et si la tempête avait continué jusqu'à la marée suivante, elle aurait peut-être effacé les dunes dans toute cette étendue de 1.000 mètres.

Ce n'est donc point pas de simples, dunes et des, barrages de fascines que l'on obtiendra décidément la réduction des frais annuels, et que l'on assurera la conservation des terrains limitrophes. Il faut recourir à des moyens plus prononcés, à des travaux plus durables, à des dépenses dont la quotité ne fasse plus reculer devant l'entreprise.

### ***Nouveau système projeté.***

L'épreuve d'une digue résistante est faite à l'embouchure du ruisseau de Kérélec, ainsi qu'on l'a dit plus haut. Cet ouvrage, dont l'extrémité seule est fortifiée par un revêtement à pierre sèche, après avoir arrêté les ravages et les ensablements qui menaçaient le revers des dunes, a conquis plusieurs hectares de terrain. Le ruisseau qui forme la limite des sables de Santec, vers le Sud, fait naître encore l'idée des résultats les plus importants : c'est probablement à ce cours d'eau que les terrains situés sur sa rive gauche doivent l'avantage d'être en grande partie préservés de l'irruption des sables; en effet leur vitesse n'étant point assez grande pour franchir la largeur du ruisseau, qui est d'environ 10 mètres à mer basse, les sables portés vers son chenal y tombent et sont entraînés au large, à l'exception de quelques parties d'une extrême ténuité qui vont saupoudrer les champs voisins, auxquels depuis plus d'un siècle ils n'ont pas causé de préjudice notable.

Cette double remarque a conduit l'ingénieur Frimot au projet de dévier les eaux du ruisseau de Kérélec, pour envelopper le front des dunes, à l'abri de la digue spéciale dont on va parler

La digue du large doit être régulière, solidement revêtue, susceptible même de se fortifier avec le temps. C'est en vain qu'on chercherait de la terre végétale dans les environs : le corps de cette digue serait donc toujours en sable. Un revêtement extérieur en pierres deviendrait fort dispendieux : profitant de la découverte de bancs de terre glaise qui paraissent étendus en largeur ainsi qu'en profondeur, vers le milieu des dunes et sur la plage, on ferait de cette argile le revêtement général des talus et du couronnement de la nouvelle digue, à l'instar de celle construite dans l'île de Noirmoutier, et qui, soutenant une colonne d'eau de 3 mètres de hauteur, résiste au choc des vagues de l'océan.

La digue de Santec serait établie parallèlement aux ouvrages actuels, joignant la laisse des hautes mers de vive-eau, et s'élèverait de 1,30 mètre au-dessus des fortes marées d'équinoxe. Cette digue aurait 1.600 mètres de longueur, 5 mètres de largeur en couronne, s'appuyant d'un bout aux rochers qui bordent la rive gauche du ruisseau Kérélec, de l'autre à un îlot rocailleux entre l'île de Sieck et les terrains ensablés. Le talus du revêtement intérieur serait dressé sous l'angle de 45 degrés, et celui du côté du large à raison d'un et demi, ou plutôt deux de base, pour un de hauteur. Un barrage éclusé, dans la partie d'aval, serait utile pour contenir les berges et pour chasser les sables de l'embouchure du nouveau canal.

Au moyen de ces ouvrages conservateurs et permanents, on pourrait se livrer avec sécurité aux travaux intérieurs de fixation et de bonification, dirigés par l'expérience et les idées d'un agronome observateur. La dépense première est estimée à la somme de 50.000 francs.

### ***Considérations d'utilité.***

Les travaux de toute nature entrepris depuis 1807, aux frais du gouvernement, dans un laps de vingt années, n'ont pas coûté moins de 64.000 fr.; mais ils étaient morcelés, éventuels, et parfois exécutés hors la saison opportune. Néanmoins il s'en faut de beaucoup que les dépenses faites puissent être considérées comme des sacrifices. Leur résultat véritable a été jusqu'à présent d'arrêter la marche effrayante des sables, du'on pouvait évaluer dans cettepartic à 60 mètres par année, conséquemment bien plus rapide que celle des sables de la Gironde; d'empêcher des ravages incalculables, et de calmer jusqu'aux inquiétudes des habitants de Saint-Pol; enfin de présenter un ensemble d'améliorations et d'expériences qui méritent désormais des efforts plus puissants et plus décisifs.

Les rapports fiscaux ne peuvent être ici la considération principale pour le gouvernement. Il faut, avant tout, assurer le succès d'une entreprise dont le grand objet est de protéger le beau territoire de Saint-Pol de Léon. Une réflexion pressante s'offre encore: la concession ordinaire d'un marais ou d'un lais de mer, quand elle est négligée, ne fait guère que prolonger l'ancien état des choses. La conséquence est différente pour les dunes mobiles, où la moindre négligence expose à de nouveaux ravages, à l'envahissement de nouvelles propriétés. Il est, en un mot, dans l'intérêt de l'administration d'exécuter simultanément les derniers ouvrages projetés, au lieu de se borner au système actuel; et si le gouvernement n'a point de motifs ou de moyens suffisants pour ce genre d'entreprise, il faut recourir au mode de concession.

### ***Concession manquée.***

L'occasion s'en est offerte en 1822; on devait la saisir, toutefois avec la mesure et les garanties convenables pour le succès. Un capitaliste industrieux sollicita la concession des dunes de Santec. Les ingénieurs préparèrent, dans leur compétence, les bases de cette entreprise, et le dernier projet que l'on vient d'exposer en faisait une condition principale; l'entretien perpétuel et non interrompu de cet ouvrage, sous la surveillance des ingénieurs, était une suite nécessaire. Dans le cas où le revêtement en terre glaise ne pourrait se maintenir contre la violence des vagues, le concessionnaire serait obligé de former en pierres le parement au large de la digue. On stipulait d'autres mesures administratives propres à garantir les intérêts réciproques du gouvernement et du concessionnaire, entre autres, une clause portant que le cautionnement obligatoire ne pourrait être transféré sur la propriété concédée avant l'entière confection des nouveaux ouvrages de défense, dont l'exécution était assujettie à un délai fixe de deux années.

Ce projet de concession et d'ouvrages ayant été approuvé par M. le directeur général des ponts et chaussées, il fut sanctionné par une ordonnance royale, du 11 juin 1823. La publication en était faite, et l'on touchait au moment de l'adjudication, quand une réclamation tardive et spécieuse vint arrêter l'administration départementale, et parvint à obtenir l'imprudente suspension de cette mesure salutaire; je dis imprudente, car, aux termes de la loi, l'opposant ne pouvait revendiquer sa part de propriété qu'à charge d'un remboursement de frais qu'il n'aurait pas voulu consentir; car la suspension laisse depuis cinq ans les dunes de Santec dans un abandon très dangereux, et qui pourrait, en cas de désastres, troubler la tranquillité du pays; car le seul concessionnaire qui se présentait a fui devant les entraves de l'opposition et l'épouvantail du litige; car le réclamant a fini, comme je l'avais prédit, par renoncer à d'injustes prétentions, contraires à ses propres intérêts; car enfin la suspension a peut-être créé pour toujours l'impossibilité de consommer cette affaire importante.





Photo aérienne des dunes de Santec – Plage du Dossen et bois de Santec ( [Géoportail](#) )

- [Inventaire National du Patrimoine Culturel – Dunes de Santec - Finistère](#)
- [Vues aériennes des dunes de Santec](#)